

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 OCTOBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le seize Octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 9 Octobre 2014.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 26 – REPRESENTES : 3.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte et GILLET Maryline, M. GUIET Stéphane, Mmes GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, MM. MORMANN Nolann et PLANTARD Thierry, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James, Mme SCHLADT Rita et M. VIGNÉ Frédéric.

EXCUSES : M. PLUMELET Jean-Luc (*pouvoir à M. GUIET Stéphane*), M. PONTAC Serge (*pouvoir à M. CAILLON Philippe*) et Mme VIGNÉ Sandra (*pouvoir à M. VIGNÉ Frédéric*).

SECRETAIRES DE SEANCE : MM. VIGNÉ Frédéric et COLIN Arnaud.

OBJET :	Classement de terrains dans le domaine privé communal - Lotissement « Le Clos du Landreau » - Rue des Antilles
----------------	---

N° 2014 / 10 / 20

Vu la demande du 5 Mai 2014 formulée par la Présidente de l'Association syndicale du « Clos du Landreau », sollicitant le transfert de propriété à la Commune de 2 terrains servant d'espaces verts,

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Agriculture - Travaux en date du 1er Octobre 2014,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'acquérir à titre gratuit, 2 parcelles du lotissement « Le Clos du Landreau » cadastrées AN 472 pour une contenance de 279 m², et AN 473 pour une contenance de 852 m²,*
- approuve le transfert dans le domaine privé communal des terrains susvisés,*
- précise que les actes de cession seront rédigés en l'Étude de Maître RUAUD, Notaire à BLAIN,*
- dit que tous les frais afférents à ce dossier seront à la charge de l'Association syndicale,*
- mandate le Maire pour signer tous documents afférents à ce dossier.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 20 Octobre 2014,
Le Maire,

Accusé de réception en préfecture 044-214400152-20141016-CM-2014-10-20- DE Date de télétransmission : 21/10/2014 Date de réception préfecture : 21/10/2014
--

